

Extrait du registre des délibérations

Séance du Jeudi 19 Octobre 2017

L' an 2017 et le Jeudi 19 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, sous la présidence de
THOMAS Didier Maire

Présents : M. THOMAS Didier, Maire, M. BRIFAUD Dominique, M. JOLIN Lionel, M. MORISSEAU Denis, M. SAGIE Marcel, M. MENAULT Miguel, Mme PRUNET Delphine, M. RABELLE Yves, Mme RENARD Evelyne

Excusés : M. Stéphane TORRES qui a donné pouvoir à M. SAGIE; Mme Aurélie LAROYE qui a donné pouvoir à Mme PRUNET

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 10/10/2017

Date d'affichage : 13/10/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
le : 27/10/2017

et publication ou notification
du : 27/10/2017

A été nommée secrétaire : Mme Delphine PRUNET

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Succession de M. Simon
Rue du Moulin, MO
Acceptation de devis

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal accueille Mme Annie BERCHER qui est invitée à participer à ce conseil pour répondre à toutes les éventuelles questions sur la succession de M. SIMON.
19h44 : arrivée de M. Yves RABELLE

D2017-039 : Succession de M. SIMON

Vu le testament authentique de M. Roger SIMON reçu le 8 avril 2015 par Me Rodange-Poignon, instituant pour légataire universel la commune de Charmont en Beauce,

Vu la demande de Me Rodange-Poignon du 10 octobre 2017,
Vu l'article L2122-22 du CGCT,

Afin de pouvoir régulariser les actes nécessaires au règlement de la succession de M. Roger SIMON, Monsieur le Maire sollicite une délégation du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité mandate M. Didier THOMAS, Maire de Charmont en Beauce afin de :

- Signer l'ensemble des actes relatifs à la succession de M. Roger SIMON
- Accepter purement et simplement ladite succession
- Acquitter les frais en découlant qui seront prélevés sur les liquidités dépendant de la succession
- Gérer la succession.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017-040 Choix d'un MO Rue du Moulin

Vu la délibération 35/2016 du 13 octobre 2016 par laquelle le conseil municipal a voté les travaux d'aménagement de la Rue du Moulin ;

Vu les différents devis présentés ;

Considérant la nécessité de choisir un maître d'œuvre pour mener à bien ces travaux,

Monsieur le Maire expose les propositions des trois entreprises sollicitées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de choisir la proposition du bureau d'étude LEGRAND comme la mieux disante et de signer le devis d'un montant de 5 540€HT

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017-041 : Acceptation de devis

Vu l'état du logement de l'école ;

Considérant la nécessité de mettre l'électricité aux normes dans ce logement ;

Considérant l'état du mur sud de l'église ;

Considérant qu'après les travaux d'assainissement pour le logement du 17 rue Robert Rabaud il faudra refaire la clôture du jardin;

Vu les différents devis demandés pour la réalisation de ces travaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les trois devis suivants :

- 1 devis de l'entreprise LALUQUE pour le mur de l'église d'un montant de 2 384€TTC
- 1 devis de l'entreprise BRISSON pour l'électricité d'un montant de 4 650€ TTC
- 1 devis de l'entreprise CPIB pour le mur de clôture d'un montant de 506€TTC

Et charge monsieur le Maire de faire exécuter ces travaux.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Monsieur le Maire souligne que ce conseil municipal est un peu exceptionnel puisqu'il est l'occasion d'accepter un legs, M. Roger SIMON est décédé en instituant la commune légataire universel et en laissant une succession qui permettra à la commune d'entretenir son patrimoine. Il demande à chacun de réfléchir à une utilisation qui puisse rendre service à la population. Monsieur le Maire remercie Mme BERCHER d'avoir accepté de participer à ce conseil et de l'aide, qu'en personne de confiance, elle a su apporter à M. SIMON.

Une démonstration de matériel de désherbage a été organisée à Charmont en Beauce, du matériel nous a été laissé à l'essai, le résultat est efficace mais à renouveler souvent.

Lors de la dernière réunion de SIRIS une nouvelle réflexion sur l'aménagement du temps scolaire a été engagée pour la rentrée 2018.

Le repas des anciens est comme d'habitude prévu pour le 11 novembre, les élus intéressés pourront s'inscrire pour le déjeuner le prix est de 35€.

Point communautaire:

Monsieur SAGIE présente le projet de réhabilitation de l'ancien collège de Bazoches pour en faire le futur hôtel communautaire ainsi que des salles pour les associations. Un projet bien pensé et intéressant.

L'appel d'offre pour le groupement scolaire de Boisseaux vient d'être validé.

La MJC est encore trop peu fréquentée, une meilleure information est peut-être nécessaire, beaucoup de choses sont pourtant proposées.

La séance est levée à 21h22

En mairie, le 24/10/2017
Le Maire
Didier THOMAS